

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1588 SG/IAM portant interdiction de séjour

n° 74-1588 SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

14 octobre 1974

Numéro JO

n° 21 du 12/11/1974

Date du numéro

12 novembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de D'ibouti et dans les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit à Houssein Kayed Warsama dit. « Agone », né vers 1946, à Djibouti, condamné le 9 avril 1974 par le Tribunal d'Instance de Djibouti, à 6 mois d'emprisonnement et deux ans d'interdiction de séjour pour vol et défaut de permis de conduire, écroué le 8 avril 1974, libérable le 8 octobre 1974.